



140

Jeudi 26 juillet 2018

A la Une

Rendez-vous le 19 septembre pour la 18ème Conférence des Villes



RESPONSABILITE SOCIALE,
AUTONOMIE FISCALE :
LES VILLES S'ENGAGENT !



Au moment où l'ensemble des gouvernements locaux s'organisent à l'international pour construire les conditions d'une croissance inclusive dans les villes et les métropoles, la 18ème Conférence des villes sera l'occasion de mesurer l'engagement des grandes agglomérations françaises en matière sociale. **La Conférence des villes sera accueillie à l'Hôtel de Ville de Paris, le mercredi 19 septembre.**

Pacte de Dijon, plan de lutte contre les pauvretés, territorialisation de la santé, exercice par les métropoles de compétences sociales départementales, accès aux activités périscolaires pour les plus fragiles, tarification sociale des services urbains, précarités énergétiques, ... les responsabilités des villes en matière sociale s'étendent dans leur contour et sur les territoires : celui du quartier, de la commune, de la circonscription, de l'agglomération du bassin de vie. Quelles nouvelles organisations de l'action sociale se mettent en place ? Avec quelle diversité ? Quels liens avec les compétences économiques ou environnementales ?



Ces engagements nécessitent aujourd'hui de disposer de l'autonomie suffisante pour adapter les moyens aux spécificités locales.

Autonomie fiscale ou financière, lien entre collectivité locale et contribuable local, transparence de la gestion locale, péréquation, toutes ces questions sont à nouveau ouvertes - grâce ou à cause - de la suppression annoncée de la taxe d'habitation. Peut-on parler de décentralisation sans responsabilité fiscale ? Comment associer les citoyens aux choix et moyens alloués aux politiques locales ? Quel retour sur investissement de l'action locale ?

Programme, inscription sur www.conferencedesvilles.com !

[A l'initiative de France urbaine, la contribution des associations d'élus sur la nouvelle gouvernance du sport](#)



La concertation entre l'Etat, les collectivités territoriales, le mouvement sportif et les acteurs du monde économique pour repenser le modèle sportif français s'est achevée lors d'un ultime comité de pilotage la semaine dernière, en présence de Laura Flessel, ministre des Sports.

S'il s'agit de renouveler une gouvernance du sport en l'état inadaptée aux enjeux du sport en France, les associations d'élus ont pris activement part aux séminaires tenus ces derniers mois, consacrés au financement du sport, au sport de haut-niveau, à la pratique du sport pour tous, à la formation, au bénévolat, etc.

A l'initiative de France urbaine, une contribution commune des associations d'élus avec Régions des France,



l'AMF et l'ADF a été rendue à la ministre des Sports, entendant irriguer le futur projet de loi « Sport et société » qui sera discutée au Parlement au 1er semestre 2019.

Si cette contribution rappelle le rôle prépondérant des collectivités territoriales dans le financement des équipements sportifs et la vitalité du sport dans les territoires, elle entend poser les principes fondateurs d'une nouvelle gouvernance du sport co-construite, concertée et territorialisée.

France urbaine avance à cet effet que la nouvelle structure nationale du sport, prochainement mise en place, doit garantir une place majeure des collectivités territoriales en son sein. L'Etat doit rapidement apporter des réponses au financement de cette structure, dont les deux piliers (développement du sport pour tous et soutien au sport de haut-niveau) résument les grands enjeux en matière de sport.

Le Projet de loi de Finances 2019, qui sera discuté à la rentrée au Parlement, doit faire état des financements garantis et prévus pour le développement du sport en France. Il sera probablement le 1er signe d'une nouvelle politique du sport, chimère ou tangible. France urbaine, représentée par ses référents Sport Joël Bruneau, maire de Caen, président de la CU Caen la Mer, et Roselyne Bienvenu, adjointe au maire d'Angers en charge des sports, première vice-présidente d'Angers Loire Métropole, maintiendra dès la rentrée politique sa conviction que le modèle sportif français doit être réformé, attribuant un rôle prépondérant aux collectivités territoriales, grandes villes, intercommunalités et métropoles en premier lieu, dans cette gouvernance du sport renouvelée.

Contact : [Sébastien Tison](#) et [Emmanuel Heyraud](#)

Act'Urbaines

[Demandez le programme : la commission culture s'est réunie à Arles](#)

26 juillet 2018



Rassemblement à Arles le 12 juillet 2018 avant l'annonce officielle du lancement de la capitale française de la culture et la présentation définitive de l'étude sur la généralisation de l'éducation artistique et culturelle par les élèves administrateurs de l'INET, la commission culture de France urbaine s'est penchée sur la mission permanente sur les festivals confiée par la Ministre de la culture **Françoise Nyssen** à **Serge Kancel**, inspecteur général des affaires culturelles, et a écouté les conclusions d'une étude menée en partenariat avec l'association des DAC des grandes villes et agglomérations et Sciences Po Grenoble.

Intervention de M. Serge Kancel, IGAC

Référent pour refonder et redynamiser la politique des festivals, **Serge Kancel** s'est vu confier une mission permanente et transversale. Cette mission est inédite : les grands festivals de spectacle vivant sont autant concernés que les salons du livre et tous les lieux où dans un moment resserré se déroule un événement culturel. Un rapport à la Ministre est prévu deux fois par



an. Le premier rendu a eu lieu pendant le printemps de Bourges où la ministre a annoncé que le ministère allait proposer un panorama de tous les festivals de France : 7 à 8 000 festivals tous secteurs confondus. 3 à 4 000 seront mis en ligne au sein d'un site internet dédié autour du 20 juillet. En plus d'informer le public et les touristes sur les festivals proposés dans leur région, cet outil d'observation, nommé « panorama des festivals », devrait permettre d'étudier l'évolution du paysage d'année en année, la pérennité des festivals, les créations et les disparitions. Il servira aussi d'outil de pilotage et de suivi pour les politiques locales et nationales et l'attribution de subventions.

Ce panorama est ouvert à changement et les organisateurs pourront l'enrichir au fur et à mesure en écrivant à contact-panorama-festivals@culture.gouv.fr. Le fichier base sera en outre complètement ouvert à qui souhaite le voir.

Une circulaire va être rédigée pour les DRAC sur les critères d'accompagnement des festivals. La dernière circulaire, de 2003, indiquait que l'Etat devait sélectionner son engagement autour des festivals à rayonnement national, ou ceux qui ont un caractère structurant sur un territoire. Les DRAC ont pris cette directive au pied de la lettre et ont limité leur aide de manière très drastique. Certaines ont malgré tout accompagné sur le programme 224 « action en direction des publics » pour aider des festivals qui ne correspondaient pas à la directive de 2003. Une enquête est en cours pour identifier ces festivals. A première vue les DRAC aideraient 3 à 400 festivals en France, soit un rapport de un à dix.

La ministre a déjà esquissé une nouvelle matrice d'accompagnement :

- La qualité ou l'excellence de la programmation, pour les festivals prestigieux ou pointus
- Les festivals qui vont vers l'émergence et la transdisciplinarité
- Les festivals structurants par rapport à une filière donnée pour la professionnalisation
- Une action de développement des publics (politique tarifaire modérée, en plus d'actions en direction des publics empêchés, contraints, des jeunes... tout au long de l'année)
- Une action de dynamisation d'un territoire, conjointe avec les structures qui travaillent à l'année
- La mise en valeur d'un site ou d'un monument (ou l'inverse)

Un 7ème critère est aussi mis en avant : la responsabilité sociale, sociétale et environnementale.

La ministre voudrait aussi préserver les festivals par le biais d'une charte partagée par les associations d'élus.

En effet, un certain nombre de facteurs fragilisent les festivals : les coûts des plateaux artistiques, la sécurisation des festivals, la dépendance à la subvention publique, notamment territoriale, certains festivals vieillissent et doivent s'adapter, les jeunes publics vont vers des festivals organisés par des très grands groupes investisseurs qui concentrent leur action et cannibalisent à quelques groupes leurs artistes et leurs lieux. Cette concurrence fait monter les prix. La ministre est très attentive à ce sujet et une mission de l'inspection va être lancée pour examiner le sujet de la concentration à la rentrée.

Présentation de l'étude sur les politiques culturelles à l'heure de l'intercommunalité et des métropoles

France urbaine et l'association des directeurs des affaires culturelles des grandes villes et agglomérations de France (ADACGVAF) se sont associées pour réfléchir à ce sujet dont l'intérêt est grandissant sur le territoire national. Les deux associations ont fait appel à l'institut d'études politiques de Grenoble pour qu'une étude en détermine les principaux mouvements. Menée par deux étudiants et suivie par un maître de conférence, l'étude a montré une très grande diversité de situations selon les villes qui ont répondu à l'enquête, et s'est appuyée sur la part des dépenses culturelles de la Ville centre (ou « Ville siège ») comparée à l'intercommunalité. Ces informations ont été couplées avec d'autres indicateurs tels les évolutions tendanciennes du budget culturel de la Ville et de l'intercommunalité sur les trois dernières années, la part du personnel culturel de la Ville centre par rapport à l'intercommunalité et la définition de l'intérêt communautaire.

L'étude distingue ainsi quatre catégories de collectivités :

- **Les émergents** : ces EPCI ont des projets de transferts d'équipements en cours mais peuvent aussi consacrer des investissements importants dans la rénovation ou la création de nouveaux équipements. Les Villes centres ont des volumes de dépenses culturelles encore élevés comparés aux EPCI. Ces EPCI ont des compétences qui se limitent pour l'instant strictement à ce qui est prévu par la loi : « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs {...} ». Ces EPCI ont un budget fonctionnement et investissement tendanciellement en hausse sur les trois dernières années.
- **Les focalisés** : Ces EPCI ont une action qui se



limite à la gestion d'équipements culturels métropolitains de manière directe ou indirecte. Ils se sont vus transférer la gestion d'un ou de quelques équipements qui étaient déjà existants. Une focalisation sur un ou quelques équipements permet à ces EPCI de les développer et d'en faire un pôle d'excellence ou une structure renommée. Les dépenses culturelles sont principalement inscrites au budget de la Ville centre. Les dépenses culturelles représentent 0 à 4% du budget global des EPCI de cette catégorie et sont uniquement concentrées sur les équipements.

- **Les équilibrés** : Ils gèrent plusieurs équipements dans au moins deux champs différents : bibliothèque, SMAC, musée, conservatoire ou école d'art, équipement patrimonial, théâtre, ... En plus de la compétence optionnelle ou obligatoire, une compétence facultative peut être définie ou en cours de définition. L'intérêt communautaire est généralement bien détaillé pour le volet culturel. La répartition de leur dépense est équilibrée entre le fonctionnement et l'investissement.
- **Les engagés** : Ces EPCI gèrent de nombreux équipements de toutes sortes et ont donc des dépenses de fonctionnement élevées. La part de leur investissement est plus faible, mais non négligeable. Ces EPCI ont des compétences à la fois obligatoires ou optionnelles (en fonction du statut de l'EPCI) et facultatives dans le domaine de la culture.

Partant de ces profils, l'étude développe une analyse autour de la transversalité existante dans la collectivité, favorisée par la mutualisation des services entre ville-centre et intercommunalité, notamment autour du développement économique, du patrimoine et du tourisme. Elle met en évidence les instances et les dynamiques de collaboration entre et avec les communes et les relations avec les échelons dits « supérieurs », le département, la région et l'Etat, pour montrer que de manière sûrement assez contrintuitive les premiers partenaires des intercommunalités seraient... les départements.

Par ailleurs, l'étude montre la force du portage politique, qu'il soit formalisé par le biais d'un projet politique ou incarné par un élu ou une équipe engagés et fait émerger l'injonction paradoxale accordée à la culture, entre rayonnement et proximité.

La prochaine réunion de la commission culture se tiendra jeudi 6 septembre à Rennes, en amont de l'université d'été de l'ANDEA.

13 juillet 2018



Les membres de France urbaine sont au cœur des politiques de cohésion sociale et urbaine et le logement y tient une place de premier ordre. Depuis une trentaine d'années, les villes et métropoles de Rennes et Nancy, délégataires des aides à la pierre mènent des politiques locales de l'habitat permettant de maîtriser les réserves foncières et donc les prix de sortie des logements, d'offrir un toit à chaque habitant, selon ses capacités contributives et d'impulser des dynamiques positives de développement urbain et d'attractivité territoriale.

Alors qu'une nouvelle loi logement (dite ELAN) est en discussion au Parlement, France urbaine entend prendre toute sa part au débat, en présentant des expériences probantes et des retours de bonnes pratiques à l'échelle locale, loin des raccourcis ici et là présentés, sur la faible efficacité - réelle ou supposée - des politiques nationales et locales du logement.

Les expériences rennaise et nancéenne viennent précisément démontrer que le volontarisme politique, le travail sur la durée et la mobilisation de tous les acteurs publics et privés autour d'un projet de territoire partagé sont au cœur de la réussite. Loyer unique dans le logement social, politiques fines de peuplement, contractualisation avec les promoteurs et les organismes HLM, adoption de programmes locaux de l'habitat (PLH) ambitieux sont autant d'initiatives qui plaident en faveur des expérimentations et de mesures ajustées aux spécificités et aux besoins de chaque territoire.

Le Pacte de Dijon, initié par France urbaine et l'AdCF, adoubé par le président de la République et le Premier ministre pose précisément les jalons d'une nouvelle contractualisation entre les grandes villes, métropoles et communautés et l'Etat, en matière de politique de cohésion sociale et urbaine. C'est sur la base d'une confiance réciproque et de compétences clarifiées entre les gouvernements locaux et l'Etat que les politiques de l'habitat devront demain être déclinées, pour une décentralisation effective et mature.

France urbaine entend, avec cette publication et ces regards croisés sur l'habitat, mettre en avant des territoires et des élus qui se sont mis en mouvement et sont aujourd'hui en première ligne, au service des habitants et de leur bien-être.

[La plaquette à télécharger ici](#)

[2ème Rencontres des finances publiques de France urbaine : la synthèse](#)

26 juillet 2018

A l'initiative de France urbaine, députés, sénateurs et élus locaux s'étaient retrouvés à l'Hôtel de Lassay le 26



juin dernier pour débattre des deux sujets majeurs qui font l'actualité des finances locales : la contractualisation et la réforme fiscale. En anticipation du projet de loi d'orientation sur les mobilités, les discussions ont également porté sur la difficile conciliation entre développement d'une offre innovante de transports publics et mobilisation de ressources à la hauteur des enjeux.

La synthèse de ces débats, ainsi que l'essentiel des propos de clôture de François de Rugy, président de l'Assemblée nationale, est compilé dans une courte note désormais disponible.

Figurent dans ce document quelques verbatim directement issu de l'expression des participants :

Sacha Briand, adjoint au maire de Toulouse, vice-président de Toulouse Métropole

Olivier Carré, maire d'Orléans, président d'Orléans Métropole

Jean-René Cazeneuve, député du Gers, président de la délégation aux collectivités locales, co-rapporteur de la mission RCT

Charles de Courson, député de la Marne

Joël Giraud, député des Hautes-Alpes, rapporteur général de la commission des finances de l'Assemblée nationale

Christophe Jerretie, député de la Corrèze, co-rapporteur de la mission RCT

Christine Lavarde, sénatrice des Hauts-de-Seine

Charle-Eric Lemaigen, vice-président délégué financement et tarification du GART

Amélie de Montchalin, députée de l'Essonne,

Jean-Luc Moudenc, président de France urbaine, maire de Toulouse et président de Toulouse Métropole

François de Rugy, président de l'Assemblée nationale

Benoît Simian, député de la Gironde, rapporteur spécial du programme infrastructures et services de transport

Luc-Alain Vervisch, directeur des études de la Banque Postale Collectivités locales



26 juillet 2018



France urbaine, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et le Syntec numérique, organise le mardi 16 octobre entre 9h00 et 12h00 (à la Caisse des Dépôts, salle Corvetto, au 56 rue de Lille) un événement visant à faire un état des lieux de l'innovation et de l'expérimentation dans nos territoires.

Il est prévu une première partie dédiée à la présentation des résultats de deux observatoires, l'un, porté par France urbaine, sur la maturité numérique des territoires, et un second, porté par le Syntec numérique, plus orienté sur les entreprises. En deuxième partie, une table ronde devrait être dédiée à l'identification des blocages réglementaires, des leviers d'évolution, etc., dans le cadre de la réflexion portée actuellement sur les démonstrateurs par la Caisse des Dépôts et le PUCA.

Cet événement sera suivi l'après-midi et au même endroit, de la commission numérique de France urbaine, en partenariat avec l'AdCF et les Interconnectés. Les programmes définitifs de cet événement et de la commission numérique vous seront transmis début septembre.

Nous vous invitons à nous signaler d'ores et déjà votre présence par le biais de [ce lien](#).

[L'IHEDATE lance sa campagne de recrutement pour le cycle 2019](#)

13 juillet 2018

Géographies de l'argent

Circulation des richesses
et dynamiques territoriales



L'IHEDATE (Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe) ouvre son recrutement pour le cycle 2019.

En 2019, le thème retenu est « **Géographies de l'argent. Circulation des richesses et dynamiques territoriales.** » L'ambition de ce cycle est d'aborder les territoires à travers l'ensemble des flux monétaires et financiers qui les irriguent, partant de l'analyse que l'argent est un prisme pour aborder à la fois les fractures territoriales et les liens entre les territoires.

L'IHEDATE est un lieu de formation, de réflexion et d'échanges pour les acteurs du développement et l'aménagement des territoires. Le cycle annuel s'adresse à des professionnels confirmés, en responsabilité dans des politiques ou des activités économiques liées au développement territorial : élus, fonctionnaires d'État et des collectivités territoriales, cadres d'entreprises, opérateurs territoriaux, syndicalistes, acteurs sociaux et culturels, journalistes...



L'objectif de la formation est de faire progresser la compréhension des enjeux systémiques auxquels font face les villes et territoires et de stimuler la capacité de management stratégique. Une centaine de chercheurs, experts et acteurs publics et privés y interviennent au cours de l'année. L'ouverture européenne permet de décaler les regards par rapport à une approche purement hexagonale.

Le cycle est aussi un carrefour d'expériences et de cultures. Il favorise la création d'un réseau de professionnels venus d'horizons professionnels divers et appelés à travailler ensemble à l'élaboration de stratégies territoriales et de projets d'aménagement. En 2018, le réseau des « anciens » compte près de 1 000 personnes.

Le cycle comprend 10 sessions de deux jours chaque mois, une mission d'étude dans un pays européen, des ateliers qui, au cours de l'année, approfondissent un sujet en lien avec le « fil rouge » de l'année.

L'IHEDATE un organisme partenarial, soutenu par une vingtaine de membres, dont France urbaine et l'AdCF - des organismes publics (en particulier le CGET et la Banque des territoires), des associations de collectivités territoriales, des groupements professionnels et des entreprises publiques et privées. Il s'appuie sur un partenariat scientifique avec l'École des Ponts ParisTech et Sciences Po et sur un conseil scientifique présidé par **Pierre Veltz**.

Les candidatures sont à faire parvenir à l'Ihedata avant le 15 octobre 2018. Le programme et les modalités figurent [ici](#).

Agenda

06 septembre 2018

[Commission culture à Rennes le 6 septembre 2018](#)

19 septembre 2018

[18e édition de la Conférence des Villes](#)

03 octobre 2018

[Commission Sécurité, le 3 octobre 2018](#)

09 octobre 2018

[Commission Finances, le 9 octobre 2018](#)

10 octobre 2018

[Conseil d'administration, le 10 octobre 2018](#)

10 octobre 2018

[Commission Développement durable et Transition énergétique de 14h à 17h le 10 octobre](#)

10 octobre 2018

[Commission Education, le 10 octobre 2018](#)

05 novembre 2018

[Colloque - Les Métropoles culturelles, le 5 novembre 2018 à Toulouse](#)

13 novembre 2018

[Commission urbanisme, logement, mobilités FU/ADCF avec la FNAU, le 13 novembre 2018](#)



21 novembre 2018

[Commission Finances, le 21 novembre 2018](#)

05 décembre 2018

[Conseil d'Administration du 5 décembre 2018](#)

05 décembre 2018

[Commission Développement durable et Transition énergétique de 14h à 17h le 5 décembre](#)

05 décembre 2018

[Annulée - Commission Education, le 5 décembre 2018](#)

06 février 2019

[Commission Education, le 6 février 2019](#)

03 avril 2019

[Commission Education, le 3 avril 2019](#)

22 mai 2019

[Commission Education, le 22 mai 2019](#)

**Le prochain numéro de Territoires urbains sortira le Jeudi 6 septembre.
Bel été à tous !**

Directeur de la Publication : Olivier Landel

Territoires urbains : une publication du Pôle communication-Information France urbaine - 22, rue Joubert – 75009 Paris www.franceurbaine.org

URL source: <http://oldfu.inexine.net/publications/territoires-urbains/territoires-urbains-ndeg140-lettre-hebdomadaire-france-urbaine>